

ses, cent fois prosrites par l'autorité religieuse & civile (a) ; je ne ferai pas le théologien ; mais je dirai en homme jouissant de la bonne & simple raison, que si les spéculations de l'auteur ne conduisent pas à l'athéisme, le chemin qui conduit à cette monstrueuse erreur doit être bien difficile. Pour moi, j'avoue tout bonnement avec un philosophe qui à la vérité n'entendoit pas beaucoup de choses dans les disputes théologiques, mais qui avoit le jugement droit & sûr, j'avoue, dis je, que les spéculations d'Epicure, le poëme de Lucrece, les sophismes de Spinoza, l'*Esprit* d'Helvetius, le *Système de la nature* &c, sont bien moins propres à faire des athées, je veux dire, des ennemis formels de la Divinité, soit qu'ils en nient soit qu'ils en détestent l'existence, qu'un grand nombre d'affertions de cette prétendue théologie. En voici quelques unes : que le lecteur sensé en juge ! Il s'agit des Juifs que Dieu réproûve parce qu'il ne leur donne pas les moïens d'éviter la réprobation. On sent bien qu'il en est de même des païens, des hérétiques, des pécheurs. Ecoutons, & répétons fidelement ; sans quoi on ne manquera pas de crier à la calomnie : cri favori de toutes les sectes, sur-tout de celles qui germent

---

(a) Mépris des sectaires de tous les tems pour la loi du silence qui, si elle étoit observée, détruiroit l'erreur dans sa naissance, 15 Fév. 1785, p. 242. — Raison de leur morgante & audacieuse défobéissance, & de la disposition contraire des Catholiques, *ibid.*